

Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire de La Roche / Pont-la-Ville

Pour les vacances d'automne 2020

Pour toute personne intéressée, merci de remplir une inscription par enfant et de la (les) adresser à la commune : **Administration communale, route de Gruyère 9, 1634 La Roche** ou par mail à **aes@la-roche.ch**

Nom et prénom de l'enfant		Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M				
Adresse complète de l'enfant								
Date de naissance		Langue maternelle						
Degré scolaire (rentrée 2020)	<input type="checkbox"/> 1H	<input type="checkbox"/> 2H	<input type="checkbox"/> 3H	<input type="checkbox"/> 4H	<input type="checkbox"/> 5H	<input type="checkbox"/> 6H	<input type="checkbox"/> 7H	<input type="checkbox"/> 8H
Nom et prénom des parents ou du représentant légal			Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M			
Adresse complète des parents ou du représentant légal								
Téléphone fixe		Téléphones portables						
Courriel								
Lien de parenté avec l'enfant		Langue maternelle						

Santé de l'enfant

Santé de l'enfant	<input type="checkbox"/> L'enfant fait-il des allergies ? <input type="checkbox"/> Régime alimentaire spécifique ?	<i>Si oui, précisez :</i>
-------------------	---	---------------------------

Aucun médicament ne sera administré à votre enfant.

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament durant le temps d'accueil, les parents sont tenus de prendre contact avec le/la responsable de l'AES pour convenir d'une collaboration.

Autorisation

Photographie	<input type="checkbox"/> Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES. <input type="checkbox"/> Nous n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES.
--------------	--

Pour les habitants de La Roche ou de Pont-la-Ville : les tarifs et autres informations sont disponibles sur le site internet de la commune www.la-roche.ch.

Pour les personnes n'habitants pas La Roche, ni Pont-la-Ville : le tarif plein est appliqué. Pour avoir une subvention, merci de voir avec la commune de domicile de l'enfant.

Par leur signature, les parents ou le représentant légal acceptent les conditions du règlement communal, du règlement d'application de l'AES, ainsi que les règles de vie (téléchargeable sur le site de la commune).

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Tableaux-horaire

Délaï d'inscription le 14 septembre 2020 à 12h

Veillez cocher dans les tableaux les tranches horaires souhaitées :

L'arrivée se fait **au plus tard à 8h** et le **départ au plus tôt à 13h**. Concernant la deuxième tranche horaire, l'arrivée se fait **au plus tard à 14h** et le **départ au plus tôt à 17h**, ceci afin de pouvoir faire des excursions ou des ateliers.

Octobre 2020	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
7h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Octobre 2020	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
7h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En formation	En formation	En formation
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En formation	En formation	En formation